

Procès-verbal du Conseil d'administration

du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

22 octobre 2021

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 22 octobre 2021

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur David PASCAL
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s) :

- Monsieur Mohamed CHIH, donne procuration à madame Sonia ZDOROVITZOFF
- Madame Véronique SARSELLI, donne procuration à monsieur Pascal CHARMOT

Membre de droit :

- Monsieur Ivan BOUCHIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant 1^{ère} classe Adrien LEBEAU
- Adjudant Franck CHENAL
- Lieutenant Jonathan LONOCE
- Monsieur Karim KHAZAZ

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 22 octobre 2021

Ordre du jour

Page

❖ Communication : le SDMIS sur tous les fronts en 2021.....	12
R/21-10/01 Compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	18
R/21-10/02 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2021	19
R/21-10/03 Provision pour risques et charges – exercice 2021.....	21

Conseil d'administration

Vendredi 22 octobre 2021

*(La séance est ouverte à 16 h 10 sous la présidence
de Mme KHELIFI)*

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour. Monsieur le préfet, chers collègues, mesdames et messieurs. La fiche d'émargement m'ayant été remise, je constate que le quorum est atteint, nous pouvons désormais commencer notre réunion.

Je souhaite tout d'abord saluer et souhaiter la bienvenue à monsieur Yvan BOUCHIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité, qui a rejoint le Rhône en juillet dernier et qui participe à son premier conseil d'administration du SDMIS.

J'ai plaisir à vous accueillir aujourd'hui à la Croix-Rousse, dans les locaux du site état-major du SDMIS et plus particulièrement sur le site du CTA/CODIS de formation et de secours. Ainsi que nous avons pu le faire en mai dernier à Saint-Priest, j'ai souhaité que cette réunion du conseil d'administration puisse se dérouler sur un autre site état-major du SDMIS afin de donner une nouvelle fois l'occasion aux élus du conseil d'administration du SDMIS de découvrir non seulement des locaux, des moyens techniques, des outils au sein d'unités opérationnelles, mais aussi les femmes et les hommes qui les servent, moyens techniques et humains dédiés à la réalisation de notre mission de service public.

Je remercie le contrôleur général Serge DELAIGUE et toutes les équipes qui nous ont accueillis cet après-midi, d'avoir pu nous proposer ce moment instructif et très enrichissant.

Chers collègues, depuis notre dernière réunion le 9 juillet dernier, nous pouvons considérer que notre conseil d'administration est désormais pleinement reconstitué après les élections municipales et métropolitaines de 2020, puis les élections départementales de juin 2021. Le conseil d'administration et son bureau renouvelé, dont je souhaite remercier les membres pour leur implication, sont ainsi installés et en ordre de marche pour les prochaines années du mandat.

L'été 2021, ainsi que nous l'avions annoncé, lors de notre dernière rencontre, s'est révélé chargé et intense pour notre établissement public, qui a continué à faire face au Covid-19 dans le département du Rhône et la métropole de Lyon, tout en agissant en renfort hors de son territoire, à la demande de la sécurité civile. Cet été, tout comme durant l'année 2021, le SDMIS fut sur tous les fronts ! Des éléments plus détaillés sur cet engagement figurent dans le document qui vous a été envoyé et je laisserai le soin au contrôleur général de vous le présenter dans un instant.

Je tiens surtout pour ma part à m'adresser en votre nom, chers collègues, au personnel du SDMIS, sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, personnels du service de santé et de secours médical, mais également les personnels administratifs et techniques, pour les féliciter et pour les remercier chaleureusement pour cet engagement. L'État, les autorités de santé, nos partenaires institutionnels, nos concitoyens ont en effet pu compter sur leur engagement constant, leur professionnalisme reconnu et leur grande capacité d'adaptation depuis le début de cette pandémie qui a frappé si durement l'ensemble de la planète depuis maintenant plus d'un an et demi.

Si la bataille contre le Covid-19 n'est pas encore complètement gagnée, des signes positifs et encourageants nous permettent d'envisager un retour à la normale dans les prochains mois. Aussi, en accord avec la préfecture et l'ARS, le SDMIS, tout au long de ce dernier trimestre 2021, procède à son désengagement progressif des

différents dispositifs Covid dans lesquels il jouait un rôle majeur depuis plusieurs mois, avec les dépistages à l'aéroport Saint-Exupéry et les centres de vaccination d'Arnas et du Groupama Stadium. Sans supprimer totalement son implication dans ces dispositifs, -restons bien sûr prudents et vigilants-, il s'agit néanmoins pour notre établissement public de commencer à reprendre un fonctionnement presque normal, à brève échéance, tout en se projetant d'ores et déjà sur les enjeux du futur.

Avant de tracer les contours de ces enjeux et des changements à venir dans les prochaines années et pour préparer ce retour à la normale que nous commençons à entrevoir, je tiens à revenir sur une question que je sais sensible, celle du recrutement des sapeurs-pompiers professionnels et plus particulièrement celle des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers.

La réforme nationale visant à transférer l'organisation des concours de sapeurs-pompiers professionnels des services d'incendie et de secours aux centres de gestion a entraîné un décalage dans l'organisation du concours de caporal en 2022 et donc une impossibilité de recruter sur liste d'aptitude avant le 1^{er} septembre 2022. Ainsi, le recrutement de caporaux sur liste d'aptitude qui était initialement envisagé au 1^{er} janvier 2022 au SDMIS ne pourra intervenir qu'à partir du 1^{er} septembre 2022.

Aussi, pour faire face à cette situation indépendante de la volonté du SDMIS, j'ai demandé au contrôleur général et à ses équipes de procéder dès à présent et en 2022, à des recrutements intermédiaires par voie de mutation, dans la limite des candidatures disponibles et pertinentes, et j'ai également permis que des heures supplémentaires puissent être largement utilisées en 2022.

Sous réserve du bon déroulement du concours de caporal, je m'engage ainsi à tout mettre en œuvre afin de respecter, au 1^{er} janvier

2023, l'effectif cible prévu par la délibération du conseil d'administration du SDMIS du 20 décembre 2018 qui prévoit un effectif de 1 060 sapeurs-pompiers professionnels non-officiers et 230 officiers professionnels, en recourant pour ces derniers à des recrutements internes et externes.

Par ailleurs, au-delà de notre action du quotidien, il convient d'ores et déjà dans une vision stratégique de se projeter sur la poursuite du mandat et sur les sujets majeurs qui vont venir impacter notre établissement public. Que ce soit lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers à l'Arc de Triomphe à Paris, avec M. le ministre de l'intérieur, ou tout récemment, lors du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers à Marseille, en présence de M. le Président de la République, j'ai eu l'occasion de noter que les réformes à venir pour les sapeurs-pompiers vont être nombreuses et certainement particulièrement structurantes dans les années à venir.

Je pense ainsi à la proposition de loi dite « Matras », proposition de loi qui vise à « consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels », qui vient d'être adoptée en commission mixte paritaire et qui sera soumise au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat dans les prochaines semaines, puis promulguée avant la fin de l'année.

Cette future loi Matras se veut une grande loi fondatrice pour notre modèle français de sécurité civile, à l'instar de celle de 2004 qui portait sur la modernisation de la sécurité civile. Ses dispositions et les textes d'application à venir, notamment en matière de secours et de soins d'urgence aux personnes seront déterminants pour les services d'incendie et de secours, voire pour la profession même de sapeur-pompier.

Ainsi que l'a confirmé M. le Président de la République, ce texte a d'abord pour ambition de trancher deux sujets historiques.

Le premier sujet porte sur les carences ambulancières, bien trop nombreuses pour les services d'incendie et de secours, avec pour objectif leur redéfinition, la revalorisation de leur remboursement (de 124 € actuellement à au moins 200 €), et la diminution de leur nombre.

Puis, deuxième sujet historique, le « fameux » numéro unique d'urgence, le 112, avec des expérimentations pragmatiques de différents types de plateformes d'appels à partir de 2022, pendant deux ans, permettant ainsi de retenir au final la meilleure solution pour améliorer la prise en charge des victimes.

Par ailleurs, la loi Matras s'inscrit dans la volonté affichée de conforter le modèle français de sécurité civile à horizon 2030, afin d'en garantir la robustesse face aux différentes crises, catastrophes et menaces nouvelles qui entraînent une révolution de nos vulnérabilités.

En effet, malgré les efforts et les progrès réalisés en matière de prévention, les sapeurs-pompiers se trouvent au cœur de l'accélération des crises et des catastrophes et donc au cœur des transformations que nous sommes en train de vivre, qu'elles soient de nature sanitaire, écologique, terroriste, sociétale ou même numérique.

Un modèle de sécurité civile capable de faire face à cette révolution des risques, selon les propos de M. le Président de la République, doit reposer sur trois piliers.

D'abord, l'État, le Président de la République s'est notamment engagé à intégrer de manière pleine et entière la sécurité civile dans la prochaine grande loi de programmation des sécurités et il s'est engagé également à faire de la sécurité civile une des priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne dès janvier 2022 en veillant notamment à ce que la directive temps de travail qui pose problème pour les sapeurs-pompiers et nos armées ne conduise pas à menacer notre modèle d'engagement citoyen qui fait notre fierté.

Le deuxième pilier évoqué par le Président, ce sont les sapeurs-pompiers. La loi Matras a d'ailleurs pour ambition de rendre le métier de sapeur-pompier plus attractif et de séduire plus de volontaires. Cela passe par une série de transformations des missions, de l'accompagnement et de la reconnaissance. S'agissant de la transformation des missions, la mesure phare réside dans la reconnaissance, par la loi, du rôle des sapeurs-pompiers en matière de soins, avec en complément le décret prévu avant la fin de l'année 2021, leur permettant de prodiguer 12 gestes techniques de secourisme et de soins. Le SDMIS va s'engager résolument dans cette révolution opérationnelle et mettre en œuvre les mesures d'organisation et de formation nécessaires.

Enfin, le troisième pilier qui a été évoqué par le Président de la République pour notre sécurité civile de demain, ce sont les citoyennes et les citoyens. Le rôle joué par les enfants, par la jeunesse est essentiel, via les cadets de la sécurité -dans le Rhône nous avons 22 classes de cadets de la sécurité civile- ou encore les jeunes sapeurs-pompiers, qui sont au nombre de 1 200 au SDMIS, ou bien encore via l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Je rappelle que je suis particulièrement sensible à la richesse de nos dispositifs en faveur de la jeunesse et de l'engagement citoyen. Ainsi que j'ai pu le constater et le dire lors de la très belle journée départementale et métropolitaine à Quincieux, nos enfants, nos jeunes, sont les forces vives aux côtés de nos concitoyens.

Je n'oublie pas non plus des sujets plus techniques, mais importants, tel que le déploiement de NexSIS 18-112, évoqué tout à l'heure par le colonel CHABERT au cours de la présentation du CTA/CODIS de formation et de secours, et qui est envisagé au SDMIS au cours de l'année 2023, ainsi que l'intégration au Réseau Radio du Futur, dont il est prévu

qu'il soit effectif dans la perspective de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Nous aurons l'occasion bien sûr, chers collègues, d'évoquer ces enjeux parmi d'autres et leur mise en œuvre au SDMIS lors de prochains conseils d'administration.

Avant cela, nous serons amenés, dès notre prochaine réunion, le 17 décembre, à aborder d'autres dossiers et notamment le dossier stratégique des conventions financières pluriannuelles 2022-2023-2024, entre d'une part, le département du Rhône et le SDMIS et, d'autre part, la métropole de Lyon et le SDMIS, mais également les contributions des communes et EPCI du département du Rhône au budget du SDMIS pour la même période.

Chers collègues, il me semblait important de vous donner rapidement ces quelques éléments de bilan de notre action 2020-2021 et de tracer quelques axes de perspectives 2022-2024 en ouverture de cette séance, avant de laisser la place au débat.

Monsieur le préfet, je vous cède la parole.

M. LE PRÉFET.- Merci madame la présidente.

Monsieur le président, monsieur le contrôleur général, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je suis d'abord très sensible madame la présidente à vos vœux de bienvenue. Ce n'est pas mon premier conseil d'administration d'un SDIS, mais d'un SDMIS, oui. Et il est d'importance ce SDMIS !

Je suis dans le département depuis trois mois et je n'imaginais pas en venant combien je travaillerais avec le SDMIS, puisque l'on se voit très souvent. Je ne veux pas être très long parce que finalement vous avez abordé, madame la présidente, un certain nombre de points que je voulais évoquer.

D'abord je voudrais, je l'ai déjà dit à Quincieux, et sans flagornerie, dire combien ces deux années ont été éprouvantes pour le corps social, éprouvantes pour beaucoup d'organismes, qu'ils soient vivants ou institutionnels. La crise du Covid a pesé sur les systèmes. Il va falloir qu'on en sorte, collectivement, au niveau de la France. Cela a été pesant sur les institutions, pesant sur le budget et pesant sur les sapeurs-pompiers. Je viens de Brest, pour ceux qui ne me connaîtraient pas, où je suis resté quatre ans, où l'on a compté sur les sapeurs-pompiers comme ici, dans le Rhône, on a compté aussi beaucoup sur eux.

Je reviens un instant, vous l'avez évoqué madame la présidente, sur la capacité à organiser des sapeurs-pompiers. D'ailleurs, je m'étais demandé à Brest pourquoi on n'utilisait pas plus encore les sapeurs-pompiers dans l'organisation des centres de vaccination. J'ai compris petit à petit que, finalement, vous êtes « au four et au moulin » sur de nombreux dossiers, qu'il s'agisse des centres de vaccination ou de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. L'État a demandé aux sapeurs-pompiers d'être présents et ils l'ont été. Je veux ici, en conseil d'administration, le dire, car l'État avait besoin, dans des moments forts et durs, que le service soit présent et cela a été le cas. J'en parle souvent avec le contrôleur général, je sens sur l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry la pression se lève, je ne rentre pas sur les raisons techniques, mais la pression se lève enfin, après de longs mois d'efforts qui ont pesé sur la structure. Je voulais que ce soit acté.

Madame la présidente, sur la loi Matras, comme elle n'est pas encore tout à fait promulguée et que vous l'avez évoquée, on en a parlé à Quincieux, je suis dans l'exécutif donc quand elle sera prise, et elle sera ô combien utile, nous l'appliquerons. Cela fait 20 ans que je suis dans la préfectorale et cela fait 20 ans que j'entends parler des « blancs et des rouges », des carences ambulancières et du numéro unique d'appel.

La loi Matras est importante et complexe, difficile, sensible et elle intervient sur des sujets sur lesquels l'État et tous les acteurs ont du mal à intervenir. Si c'était facile, cela aurait été fait depuis longtemps. On en attend donc beaucoup.

Sur la LOPSI [Loi de programmation et d'orientation pour la sécurité intérieure], je dirai un mot. Je dois faire remonter, pour ce soir, la proposition du Préfet de région, Préfet de zone, sur la préparation de cette LOPSI, et au premier rang, les sujets sur la sécurité civile. C'est vous dire combien ce que vous avez dit madame la présidente est vrai. On a connu deux lois sur le sujet, en 2002 et en 2009. Dans cette nouvelle LOPSI, la sécurité civile prend en effet une place extrêmement importante et il nous est demandé d'avoir des propositions fortes, structurantes, sur la préparation de notre pays pour faire face à des crises. Cela nous avait déjà été demandé concernant notre capacité à faire face à « un double choc », rappelez-vous monsieur le contrôleur général, et on a vu cela avec l'état-major de zone, mais là, on nous a demandé d'avoir des propositions qui puissent nourrir la proposition de loi. Ensuite, le ministre devra avoir des propositions fortes en matière notamment de sécurité civile, d'organisation.

Nous avons travaillé ici, je tiens à vous le dire, à des propositions que je crois fondées puisqu'elles viennent de nous et qui, je l'espère, auront une suite dans le débat et pourront être reprises mais dans un travail collectif d'élaboration de la loi. C'est intéressant et j'espère que nos propositions, pour un certain nombre d'entre elles, qui sont à la fois structurelles, organisationnelles, sur les personnels, pourront avoir une traduction législative.

Vous avez évoqué également le Réseau Radio du Futur (RRF), sujet qui me concerne ô combien, j'en parlais encore il y a une dizaine de jours avec le SGAMI, avec la DSIC, ce sont des sujets qui sont extrêmement importants. On est dans une phase où l'État, -je le sens après

des discussions avec le SGDSN, avec le Préfet THIRION-, réinterroge profondément la manière de faire pour être en « post-Lubrizol », plus rapide, plus efficace, pour essayer de voir comment les systèmes d'alerte des populations, les systèmes d'intervention dans lesquels les sapeurs-pompiers jouent un rôle éminent, puissent être encore plus efficaces dans leurs interventions.

Je trouve que c'est un moment important et avec un SDMIS d'une telle puissance, je l'ai vu au travers de mes différentes sorties et lorsque je suis allé il y a une quinzaine de jours sur un certain nombre de points, nous avons donc toutes les capacités structurelles de porter ces réformes, de les appliquer quand elles seront adoptées et de faire du SDMIS un outil très puissant au service de la population.

Je ne rentre pas dans les détails, mais on est à un moment où les choses vont probablement s'accélérer et avec de fortes positions. Il suffit de lire le discours de M. le Président de la République à Marseille, vous l'avez excellemment fait et rappelé madame la présidente, sur la force de son intervention au congrès national des sapeurs-pompiers.

Voilà, madame la présidente, mesdames et messieurs, ce que je pouvais dire en introduction.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie monsieur le Préfet.

Monsieur le contrôleur général, merci de nous présenter succinctement le document « Le SDMIS sur tous les fronts en 2021 », qui a été envoyé aux membres du conseil d'administration ?

❖ **Communication : le SDMIS sur tous les fronts en 2021**

Contrôleur général DELAIGUE.- Monsieur le préfet, madame la présidente, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs. Cela nous a paru important avec la présidente de préparer un document qui rappelle que l'année et l'été ont été très importants en termes d'activité opérationnelle, activité opérationnelle normale du SDMIS mais également le SDMIS sur tous les fronts. À un moment donné où l'on commence à revenir à la normale, et avec plaisir d'ailleurs, je crois que c'était important de refaire un petit retour en arrière sur ce qui s'est passé en 2021 sur tous les fronts auxquels on a dû faire face.

Il y a deux grands domaines.

Tout d'abord, le SDMIS face au Covid-19, avec sur l'ensemble du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à la fois des actions pour la protection de la population et des actions pour la vaccination de la population. Puis, le SDMIS projeté en renfort en dehors de son territoire à la demande de la sécurité civile, ce qui fait partie aussi de nos missions puisque l'on peut à la fois recevoir des secours de l'extérieur ou en émettre vers l'extérieur et cette année on les a émis sur l'extérieur avec des colonnes de renfort feux de forêts dans le Var et les Bouches-du-Rhône, les détachements dans les Antilles françaises, en Polynésie française et également à Haïti.

Concernant le SDMIS face au Covid, deux points : protection de la population et vaccination de la population. La protection de la population, notamment à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, M. le préfet l'a dit, c'était une mission difficile, complexe, longue, puisque depuis le 1^{er} août 2020 et jusqu'à aujourd'hui encore, tous les jours, même si les choses se sont particulièrement réduites depuis environ deux semaines, il y a eu plus de 1 000 vols qui ont été pris en charge pour le contrôle des entrées sur le territoire national (afin de justement ne pas laisser entrer le Covid sur le territoire), avec plus de 55 000 personnes qui ont été testées, dans un dispositif quotidien donc c'est une action particulièrement

importante. Puis, deuxièmement, la protection de la population avec près de 300 personnes qui ont été transportées, qui avaient besoin d'être mises à l'isolement et qui n'avaient pas d'endroit pour cela. Ce sont les sapeurs-pompiers du SDMIS qui les ont transportées.

La vaccination de la population : on est à 500 000 vaccinations réalisées aujourd'hui. On a encore deux centres de vaccination qui sont ouverts, mais de façon très modeste, le centre de vaccination d'Arnas qui est ouvert le vendredi et le samedi et le Groupama Stadium qui est ouvert aussi un ou deux jours par semaine. L'idée étant, avec la préfecture et l'ARS, que jusqu'à la fin de l'année on soit en version assez basse, avec le risque que s'il y avait besoin de réactiver ce soit possible, mais les chiffres sont plutôt satisfaisants aujourd'hui. 500 000 vaccinations, cela représente à peu près 20 à 25 % de la population dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, qui a été vaccinée dans ces centres de vaccination par les sapeurs-pompiers du SDMIS, donc c'est une contribution importante, avec un taux de satisfaction à la fois des vaccinateurs et de la population qui était tout à fait exceptionnel. On a eu des dizaines de milliers de gens qui nous ont remerciés. C'était une action particulièrement positive.

Au centre de vaccination du Groupama Stadium, on est monté jusqu'à 4 000 vaccinations par jour, on avait jusqu'à presque 100 personnes du SDMIS qui étaient mobilisées. Dans la zone de Villefranche-sur-Saône, on avait le centre de vaccination d'Arnas qui est monté jusqu'à 1 500 voire 2 000 vaccinations par jour. On souhaitait être présent dans l'ensemble de notre territoire d'intervention, vous l'aviez souhaité madame la présidente, et c'est important d'être à la fois dans le Département du Rhône et dans la Métropole de Lyon. C'était d'ailleurs le plus important centre de vaccination du Département et le Groupama était le plus important centre de vaccination de la Métropole.

Nous avons également fait quelques opérations éphémères de vaccination : au centre commercial de la Part-Dieu, et également dans les établissements d'enseignement du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon avec des lycées, des universités, là aussi pour essayer d'aller vers les gens. On n'a pas fait énormément de chiffres dans ces opérations, mais on a participé, à la demande des autorités, à ces dispositifs.

La deuxième partie concerne le SDMIS projeté en renfort en dehors de son territoire, notamment avec les colonnes de renfort feux de forêts. Une colonne feux de forêts est composée d'un groupe de commandement, de trois groupes opérationnels et d'un groupe logistique et cette colonne de renfort est interdépartementale, c'est-à-dire que la zone de défense et de sécurité Sud-Est, qui représente les 12 départements sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, est capable de fournir deux ou trois colonnes de renfort de ce type et nous participons à tout ou partie de ce dispositif. Nous sommes partis trois fois, trois colonnes de renfort, en août 2021. La première, en dispositif préventif, c'est-à-dire que quand on est parti il n'y avait pas le feu encore, mais on prévoyait qu'une mauvaise période allait arriver avec énormément de vent et des chaleurs extrêmement importantes. Dans ces moments-là, dans le Sud, une simple allumette peut tout embraser, ce qui a été le cas puisqu'il semblerait que le feu soit parti d'une aire d'autoroute, avec probablement pas grand-chose au départ et cela s'est fini avec 7 000 hectares brûlés. On s'est retrouvé avec cette colonne préventive qui a été engagée immédiatement. M. le Préfet, je voudrais vous remercier et remercier monsieur le Préfet de région d'avoir organisé cette cérémonie le 13 octobre dernier pour remercier les sapeurs-pompiers et l'ensemble des personnels du SDMIS.

Il faut savoir que lorsque les sapeurs-pompiers de la première colonne sont arrivés, ils ont révisé, comme on le fait, les

procédures de sécurité pour être capables de se mettre à l'abri dans les fourgons en cas de besoin, ce qui leur est arrivé la première nuit de leur intervention. Ils ont employé cette procédure, que nous n'avions jamais employée en réel, et qui leur a permis de sauver 15 personnes et surtout de se sauver eux-mêmes. Cela a été un moment extrêmement difficile. Il me semble que le président du Département qui était dans le Var à ce moment-là et qui est allé les voir, a vu des gens qui étaient touchés par ce qu'ils avaient vécu.

Après, nous avons fait deux autres colonnes de renfort qui ont été engagées. La deuxième, c'était en relève de la première et la troisième c'était plus du préventif.

Vous avez quelques images de ce qu'ils ont vécu. C'était d'une très grande violence, avec une vitesse de propagation du feu de près de 8 km/heure, donc cela va vite, et ce moment incroyable de mise en sécurité dans les fourgons. Je rappelle que tous les fourgons que l'on achète depuis quelques années sont des fourgons équipés avec une réserve d'eau, une extinction automatique sur le fourgon et une capacité de respiration dans la cabine pour justement laisser passer les coups de feu qui ont valu par le passé des dizaines de morts chez les sapeurs-pompiers. C'est aussi important de voir que les investissements qui ont été faits, les procédures de sécurité, les formations, ont permis d'éviter que cet événement connaisse une issue dramatique. Cela a été un événement certes traumatisant, mais en tout cas il n'y a pas eu de blessés, sauf un blessé léger et surtout 15 personnes qui ont été protégées par les sapeurs-pompiers dans des conditions très difficiles.

Ensuite, il y a eu aussi des missions en Martinique, en Guadeloupe, en Polynésie. Les agents envoyés dans ces dispositifs étaient présents lors de cette cérémonie qui a eu lieu à la préfecture pour les remercier. Plus largement, l'ensemble des personnels a été mis à l'honneur aussi à Quincieux lors de la journée des sapeurs-pompiers le 9

octobre dernier. Enfin, un de nos collègues, qui est agréé au niveau européen, faisait partie de la mission très difficile en Haïti, où suite au tremblement de terre du mois d'août, dans un pays déjà parmi les plus pauvres de la planète, il n'y avait plus de structures, plus rien.

Tout cela a été réalisé en plus des missions qui aujourd'hui sont revenues à un niveau à peu près normal, ce qui est bon signe pour la reprise de l'activité économique. Mais il est temps que les missions exceptionnelles diminuent afin que l'on puisse reprendre le cours « normal » de notre activité opérationnelle.

Voilà, madame la présidente, le SDMIS sur tous les fronts pendant l'année 2021 et notamment cet été.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation monsieur le contrôleur général.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Lieutenant de 1ère classe LEBEAU (Avenir Secours CFE-CGC).- Lieutenant LEBEAU, représentant du syndicat Avenir Secours. Je voulais ajouter quelque chose par rapport au document qui a été présenté. Monsieur le Préfet, madame la présidente, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs. Le syndicat Avenir Secours tenait à ajouter au présent document de communication qu'au-delà de tous ces dispositifs et de tous les chiffres présentés, il ne s'agit que de la partie visible de l'engagement de tous les personnels du SDMIS sur ces missions exceptionnelles.

En effet, nous souhaitons souligner l'importance du travail de l'ombre réalisé par de nombreux acteurs, personnels administratifs et techniques spécialisés, personnels du service de santé et de secours médical, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, notamment au travers de la planification de l'organisation et du suivi qu'ils ont dû réaliser, cela au-delà du simple engagement quotidien qui a toujours été assuré

durant toute la période. Le syndicat des cadres tient à remercier l'engagement de tous sur ces dossiers.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Évidemment cette mobilisation exceptionnelle à travers ces actions qui nous ont été présentées n'enlève en rien l'engagement des sapeurs-pompiers et du personnel qui fait ce travail au quotidien et je me joins à vos remerciements.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? *(Non)*

Nous allons maintenant passer à l'examen des trois rapports prévus à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Le premier rapport porte sur le compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021.

R/21-10/01 Compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le bureau du conseil d'administration s'est réuni le 6 octobre dernier et a adopté un certain nombre de délibérations dont il vous est rendu compte aujourd'hui. Monsieur le contrôleur général, je vous cède la parole pour d'éventuels éléments complémentaires.

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci madame la présidente. Effectivement, le bureau du conseil d'administration du 6 octobre a validé 4 rapports. Un pour lancer et passer les marchés publics du SDMIS sous la houlette de la vice-présidente, Mme Blandine COLLIN, deuxièmement l'ouverture d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la

rénovation et l'extension de la caserne de Villeurbanne-La-Doua qui fait partie de la PPI du SDMIS. Le troisième rapport, c'est en lien avec l'inauguration de la caserne de l'Ozon que l'on va faire ce soir, vise à permettre que les trois communes concernées participent gratuitement à l'entretien des espaces verts de la caserne de l'Ozon. Le dernier point, c'est d'approuver le raccordement du site état-major de Saint-Priest au réseau de chauffage urbain de la Métropole de Lyon. C'est une opération extrêmement importante puisqu'il y a un réseau de chauffage urbain qui vient vers l'université, qui est juste à côté du SDMIS, donc il fallait que l'on prenne la décision du raccordement du site de Saint-Priest, un site de 10 ha. Cela va supprimer 5 chaufferies au gaz que l'on aurait dû remplacer dans les prochaines années et cela va nous permettre de tenir nos objectifs sur les bâtiments en matière de réduction de gaz à effet de serre. C'est un point qui est particulièrement important.

Voilà pour les rapports qui sont passés au bureau du conseil d'administration.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie monsieur le contrôleur général. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je vais la soumettre au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-10/01 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-10/02 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits du budget principal 2021, alors même que les dépenses et les recettes ont été fortement impactées par les dispositifs de gestion de la crise sanitaire qui viennent de vous être présentés.

Je vais laisser Mme Maud MASSARDIER nous présenter les détails de cette délibération.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci madame la présidente. Comme cela vient d'être dit, cette décision modificative est en large part la traduction budgétaire de l'engagement du SDMIS dans les différents dispositifs de gestion de la crise sanitaire. Il convient de préciser que ces missions sont effectuées dans le cadre de dispositifs conventionnels et que leur financement est à la charge des partenaires avec lesquels le SDMIS a conventionné, notamment l'État et l'ARS.

Ainsi, les coûts engendrés par ces actions ne sont finalement pas supportés par notre établissement public, mais il convient toutefois de les intégrer au budget, que ce soit par les dépenses et les recettes qui leur sont inhérentes.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses nouvelles s'établissent à 4,3 M€, qui se répartissent de la manière suivante :

- 3,3 M€ ont été engagés pour les dispositifs Covid, avec notamment 2,5 M€ pour les dépenses de personnels : il s'agit là des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, aux heures supplémentaires et aux personnels contractuels recrutés pour ces missions, complétés par 800 k€ pour des charges à caractère général : petits matériels, repas, carburant, etc.

- une dépense de 700 k€ concerne la provision qui est reconstituée. Comme nous le verrons dans le rapport suivant, cette dépense est équilibrée par une recette équivalente.

- 300 k€ de dépenses diverses, qui sont de faible importance, réparties sur différents postes budgétaires, dont le détail figure en annexe au rapport qui vous a été transmis.

Pour les recettes correspondant à ces dépenses, nous aurons donc des remboursements de l'État et de l'ARS pour les dispositifs Covid, équivalents aux dépenses, soit près de 3,3 M€, 700 k€ pour équilibrer la reprise de provision et 300 k€ de recettes diverses, elles aussi détaillées en annexe au rapport.

Concernant la section d'investissement, elle est augmentée de 500 k€, ce sont des crédits qui viennent abonder les lignes destinées à l'acquisition de véhicules.

Voilà l'essentiel du projet de décision modificative n° 2.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? (*Non*)

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** *La délibération R/21-10/02 est adoptée à l'unanimité.***

R/21-10/03 Provision pour risques et charges – exercice 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme le prévoit l'instruction budgétaire et comptable à laquelle le SDMIS est tenu, tout risque doit être provisionné et cette provision doit faire l'objet d'ajustements autant que de besoin. Je vous rappelle que les risques provisionnés sur l'exercice 2020 s'élevaient à 700 k€.

Suite à l'évolution des litiges en cours et notamment des décisions intervenues au cours de l'année, les risques à provisionner ont été réactualisés, tels qu'ils figurent en annexe 1 au présent rapport.

Monsieur le contrôleur général, est-ce que vous souhaitez rajouter des précisions complémentaires ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Je crois que c'est une sagesse que cette provision financière relative au contentieux relatif au dossier logements / temps de travail des SPP ex-logés. C'est un sujet qui est ancien et j'allais dire que l'on finira bien par sortir de ce dossier-là un jour, mais pour l'instant il n'est pas terminé. On se doit de provisionner la capacité financière relative à ce dossier. Le dossier des logements était un dossier important. Je voudrais quand même rappeler à tous les administrateurs qui n'ont peut-être pas connu cette période, que si les sapeurs-pompiers ne sont plus logés, c'est pour une raison simple : le choix global de la profession a été de dire que les sapeurs-pompiers devaient être comme les autres fonctionnaires et travailler 1 607 heures. À partir de là, la notion de logement ne s'entendait plus par rapport à de nouvelles règles de travail et donc il a été décidé de mettre fin aux logements. C'est très important, les logements ont été vendus à des organismes de logements sociaux et l'argent a été réinvesti dans l'outil de travail du SDMIS. Ce n'est pas qu'une opération financière, c'est une opération de restitution et de vente à des organismes de logements sociaux et une réaffectation de l'argent. À partir de là, certains ont estimé devant les tribunaux qu'ils avaient fait à un moment donné des heures supplémentaires qui doivent leur être payées. Le problème, c'est qu'à chaque fois qu'un tribunal est saisi, il prend une autre position du précédent, entre 1^{ère} instance, 2^{ème} instance, 3^{ème} instance, donc à chaque fois cela change un peu, donc c'est un peu long, mais je pense que l'on va finir par sortir de cette affaire. C'est un dossier qui date presque de dix ans maintenant.

Voilà ce que je pouvais faire comme éclairage sur ce dossier des logements, logés, c'est surtout les logés d'ailleurs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci monsieur le contrôleur général. Y a-t-il des questions ?

Adjudant CHENAL (SUD).- Madame la présidente, pour compléter un peu ce qu'a dit le général, c'est vrai qu'il y a le dossier des logements et le dossier des heures supplémentaires, vous allez voter mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, une provision de 700 k€ dans le budget 2021 pour les heures supplémentaires des sapeurs-pompiers professionnels logés. Cette procédure étant engagée sous la mandature de 2012, il s'agit du dossier porté par les équipes de SUD en soutien aux 98 sapeurs-pompiers professionnels logés à qui le SDIS avait octroyé puis annulé cette concession d'attribution au logement. Plusieurs familles s'étaient retrouvées dans des situations relativement difficiles.

SUD avait pourtant proposé plusieurs fois, sous l'ère du président MERCIER et également sous l'ère du président SÉCHERESSE, des négociations pour tenter de sortir rapidement de cette situation. Aujourd'hui, on a encore 63 dossiers qui viennent d'être acceptés en Conseil d'État et quelques autres qui sont en attente.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, vous héritez effectivement d'une situation qui n'est pas le fruit de votre décision. Pour nous, c'est un véritable gâchis pour le SDMIS et nous espérons qu'une issue puisse être trouvée assez rapidement. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie monsieur. Comme vous l'avez indiqué, c'est un dossier dont on hérite, c'est un dossier qui date de l'année 2012. On laisse faire la justice.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Non)*

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-10/03 est adoptée à l'unanimité.**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrivons au terme de notre conseil d'administration et de notre ordre du jour, mais avant de clore cette séance, je vous rappelle que vous êtes, toutes et tous, cordialement invités à l'inauguration de la caserne de l'Ozon qui aura lieu tout à l'heure, à Saint-Symphorien d'Ozon.

J'en profite également pour vous rappeler les dates de nos prochaines réunions qui se tiendront normalement en préfecture, mais je trouve que le concept de faire aussi de temps en temps au sein d'un autre site que la Préfecture ou le site de Corneille peut être également envisagé.

Les dates des prochains conseils d'administration vous ont été communiquées mais je vous les redonne : le 17 décembre 2021 à 14 h 30 pour le prochain conseil et en 2022, nous aurons pour le 1^{er} semestre, trois conseils : le 21 janvier 2022 à 15 heures, le 18 mars 2022 à 15 heures et le 24 juin 2022 à 15 heures.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence et je vous dis à très bientôt.

(La séance est levée à 17 heures.)

Zémorda KHELIFI
Présidente

